

les médicaments, monsieur le Président, non! Là, c'était le patronage, c'est nous autres qui les battons, c'est la seule chose qui les préoccupe.

**Une voix:** C'est honteux!

**M. Malépart:** Par contre, lorsqu'il arrive de défendre les intérêts de la province de Québec, et le ministre des Finances, M. Lévesque, et M. Bourassa ont imposé une taxe spéciale sur les entrepreneurs à cause justement du gouvernement fédéral qui a «coupé» \$66 millions au niveau de la péréquation.

Et, comme dans tous les autres domaines, monsieur le Président, notre cher premier ministre qui se promène à Tokyo—le maître de cérémonies national—la main sur le coeur, avait dit: Je vous promets que vous ne perdrez pas un cent. Mais à l'avenir, la population... Il a fait la même chose auprès des personnes âgées. Vous vous rappelez ce que M<sup>me</sup> Denis lui a dit: Charlie Brown, tu nous as menti! Il a fait la même chose à l'endroit d'une série de personnes, les gouvernements provinciaux viennent de le subir.

La population qui nous écoute, et même les députés qui sont ici savent très bien que quand bien même notre cher premier ministre se mettrait la main sur le coeur, cela ne veut pas dire grand-chose.

**Une voix:** Il n'en a pas!

**Une voix:** Il n'a pas de coeur!

**M. Malépart:** Comme mes collègues l'ont dit, il n'en a pas, monsieur le Président. Il se met la main sur son blouson.

Monsieur le Président, j'aimerais qu'un député conservateur se lève et nous dise pourquoi il ne veut pas parler sur ce projet de loi. Est-ce que peut-être il est en désaccord sur le projet de loi, qu'il est contre, qu'il trouve cela scandaleux que les Québécois soient encore pénalisés parce que, dernièrement, il a fallu sortir de l'argent des coffres du gouvernement pour aider dans l'Ouest du pays? Mais le Québec, on ne sait même pas s'il existe sur la carte. A quoi sert-il de le défendre? Pourquoi les députés conservateurs sont-ils ici? Je me le rappelle, l'ancien député de Champlain se levait pour défendre. M. Jean-Guy Dubois, tout le monde se le rappelle, était un ardent défenseur des cultivateurs, de la population du Québec.

**Une voix:** Il va revenir!

**M. Malépart:** Monsieur le Président, pourquoi aucun député conservateur et pourquoi les ministres... C'est vrai que les ministres du Québec ont \$40,000 de plus, une limousine mais le seul «job» qu'ils ont à faire, ce sont des «coupeux» de rubans officiels. La ministre d'État (Jeunesse) (M<sup>me</sup> Champagne), le seul «job» qu'elle a à faire, c'est de couper des rubans. Pour cela, \$40,000, une limousine, monsieur le Président, alors qu'au moment où on se parle c'est très important.

Notre collègue de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a déposé un amendement important. Les députés devraient être capables de se lever, de convaincre leurs collègues, au moins les députés du Québec. Les députés de l'Ouest, je les comprends, ils ont eu bien des affaires, monsieur le Président. Mais les députés du Québec n'ont rien eu. On a eu Hyundai et c'est la femme du ministre qui a eu tous les avantages. Le Québec a tout perdu! On n'a rien eu. Et quand je vois... Monsieur le Président, vous me faites signe: deux. Ils ne sont pas deux, ils sont 58! Il y avait le député de Duvernay qui disait: Moi,

j'arrive là, les multinationales du pétrole, ça marche, on va les mettre au pas. L'essence a augmenté. Savez-vous ce qu'il a fait? Il s'est acheté... Il a changé de «business» et il s'est acheté un «M. Muffler». Et il a posé cela aux 58 députés du Québec...

**M. le vice-président:** A l'ordre, s'il vous plaît! Il faut parler sur le projet de loi C-96.

**M. Malépart:** Monsieur le Président, c'est justement avec le silencieux qui est installé... ils ne peuvent pas parler sur le projet de loi C-96. J'aimerais savoir pour quelles raisons ils ne peuvent pas en parler. Est-ce parce qu'ils sont d'accord sur le projet de loi? Ils ont honte de leurs convictions et ne veulent pas le dire? Ou c'est parce qu'ils sont contre ce projet de loi, mais qu'ils ont peur de leur leader? Ils ont peur du premier ministre ou du vice-premier ministre? Mais tenez-vous debout! Ayez du courage! Les Québécois n'ont peur de rien! Il faut que vous soyez des gens courageux. Levez-vous debout, vous êtes pour ou vous êtes contre.

J'ai vu une émission où la députée de Blainville-Deux Montagnes (M<sup>me</sup> Landry) disait: Nous, les femmes du parti conservateur, nous serons là pour décider et pas pour nous amuser. Monsieur le Président, elle ne s'est pas levée une fois debout pour défendre les intérêts. Au moment où on se parle, elle fait de la lecture, elle fait des signes de tête. Il faut avoir le courage de se lever et de défendre les intérêts.

Monsieur le Président, je termine et je rappelle à mes collègues et amis députés conservateurs du Québec qu'en 1979, il y avait six députés du Québec qui étaient dans le coin, là, six députés créditistes, qui n'ont pas eu le courage de se lever ni d'un bord, ni de l'autre. Ils sont restés assis sur leurs chaises. La population les a battus, balayés. C'est ce qui s'en vient et c'est ce que je vous souhaite.

• (1720)

[Traduction]

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, nous sommes en train de débattre une motion voulant que la Chambre refuse de continuer l'étude du projet de loi, dont le principe consiste à réduire unilatéralement les paiements du gouvernement fédéral aux provinces pour les services essentiels de soins de santé et d'enseignement postsecondaire.

Le projet de loi comporte un certain nombre d'éléments très condamnables. On ne soulignera jamais trop souvent l'un des défauts les plus graves du projet de loi, à savoir qu'avec cette mesure le gouvernement décide unilatéralement d'amputer de 8 milliards de dollars les paiements versés aux gouvernements provinciaux pour servir à des fins aussi valables que les soins de santé et l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement peut soutenir qu'il avait déjà annoncé cette mesure dans son budget de mai 1985, ou du moins qu'il en avait donné des signes avant-coureurs, mais il n'en est rien. L'exposé budgétaire évoquait effectivement une réduction de la contribution fédérale au financement des programmes établis, mais sans préciser la date à laquelle cette réduction pourrait entrer en vigueur. Si l'on se reporte au tableau 2.1 du Plan financier, et au tableau 2, chapitre 5, des documents budgétaires publiés en mai 1985, on ne trouve aucune indication d'une réduction pour